

CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 09 JUILLET 2021 A 19H00
A LA SALLE POLYVALENTE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Conseil Municipal du 28 mai 2021
- Avis sur le projet de Méthanisation
- Communauté de Communes : Energies Renouvelables – Moratoire
- Décision Modificative Budget Commune
- Attributions de subventions annuelles 2021 aux associations
- Travaux Allée Principale Mairie
- Questions et infos diverses

OBJET DE LA DELIBERATION N° 033/2021 : AVIS SUR LE PROJET DE METHANISATION

Monsieur Le Maire informe les élus du Conseil Municipal qu'il faut émettre un avis favorable ou défavorable sur le projet de Méthanisation à la Z.A. La Croix de Fragne à Verneix. Ce projet consiste en la transformation de matières organiques en méthane (biogaz), par fermentation. Un dossier de consultation du public est mis à disposition à la Mairie jusqu'au 15 juillet 2021 inclus. Suite à la présentation du projet et aux explications fournies, le Conseil Municipal décide à 8 voix favorables et 3 abstentions d'émettre un avis, sous réserve de limiter les nuisances olfactives et l'impact sur la production agricole :

Favorable

Défavorable

OBJET DE LA DELIBERATION N° 034/2021 COMMUNAUTE DE COMMUNES : ENERGIES RENOUVELABLES - MORATOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du principe Moratoire proposé par la Communauté de Communes qui consiste à prévoir par regroupement de sites d'énergies renouvelables sur les Communes faisant parties de la Communauté de Communes selon le choix de chacune. Suite aux explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce principe moratoire pour les énergies renouvelables.

DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE COMMENTRY MONTMARAUPT NERIS COMMUNAUTE - MORATOIRE

Projet présenté par : Madame Elise BOULON, Vice-présidente aux énergies nouvelles et à l'environnement

Commentry Montmarault Nérès Communauté souhaite s'inscrire dans une logique de développement durable qu'elle transpose au sein de différentes démarches de planification. Ainsi, l'intercommunalité et ses communes membres prennent des engagements en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire au travers de l'écriture du Plan Climat Air Energie (PCAET) et de l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC).

L'ambition affichée dans le PCAET consiste, d'ici à 2050, à réduire de 45% les émissions de gaz à effet de serre, de réduire de 47% les consommations énergétiques et de multiplier par 5 l'utilisation des énergies renouvelables.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est donc nécessaire d'encourager le développement des EnR. C'est pourquoi au sein d'une orientation stratégique liée à la transition énergétique et écologique, l'axe 5 : « Assurer un développement durable du territoire, pour la population actuelle et les générations futures » du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en cours d'élaboration prévoit un certain nombre d'actions en faveur de la transition énergétique.

Cela passe par exemple par :

- Limiter la consommation d'énergie liée aux logements (*permettre l'installation de moyens de productions individuelles d'énergies renouvelables en favorisant une bonne intégration paysagère, environnementale et patrimoniale ; autoriser un urbanisme novateur en termes de performances énergétiques et de construction durable, intégrant la sensibilité paysagère, environnementale et patrimoniale ;...*).
- Permettre le développement des énergies renouvelables (*identifier des sites stratégiques pour la production d'énergies renouvelables ; permettre l'implantation de fermes photovoltaïques dans des espaces n'ayant pas vocation à retourner à l'agriculture ou n'ayant pas une forte valeur environnementale ; permettre l'installation d'unités de méthanisation dans des sites adaptés ; permettre l'installation de nouvelles éoliennes dans le respect des documents de rang supérieur*).

Dans ce cadre, les élus de Commentry Montmarault Nérès Communauté souhaitent rester vigilants, afin de s'assurer que l'implantation de tout projet ne se fasse au détriment d'autres enjeux d'importance pour le territoire, tels que :

- Limiter la consommation d'espace de foncier agricole en priorisant l'accueil des énergies renouvelables sur les espaces délaissés et en travaillant à identifier les sites pouvant potentiellement accueillir l'implantation de centrales photovoltaïques, de parcs éoliens, conciliant intérêt économique, écologique et agricole ;
- Préserver et mettre en valeur la qualité paysagère du territoire, autour des entrées de communes notamment ou en lien avec le développement d'activités touristiques ou de loisirs pleine nature (voies cyclables, chemin de randonnée, ...)
- Favoriser le développement des projets communaux et intercommunaux en garantissant un cadre de vie préservé autour des zones d'habitat.

Pour s'assurer de concilier au mieux les intérêts du territoire, les élus souhaitent se donner le temps d'évaluer le besoin permettant la réalisation des objectifs énergétiques d'ici 2050, sans compromettre les enjeux d'aménagement du territoire qu'ils inscrivent au sein du futur PLUI.

C'est pourquoi l'ensemble des maires et des élus communautaires de Commentry Montmarault Nérès Communauté adopte le présent moratoire visant la suspension de projets de développement d'énergies renouvelables sur le territoire, jusqu'à l'arrêt du PLUI. De cette manière, une réflexion plus approfondie pourra être menée, afin de s'interroger sur les critères d'implantation de tels projets et de flécher les sites à préserver afin de garantir les enjeux fixés par la collectivité.

D'ici là, les élus du territoire décident :

- De surseoir à donner tout avis aux nouveaux projets d'implantation qui leur sont soumis ;
- De demander aux porteurs de projets de différer leur lancement tout en informant l'intercommunalité desdits projets, afin d'étudier leur pertinence et leur intégration dans le cadre du PLUI ;
- De faire part de cette position commune aux services de l'Etat en charge de l'instruction de tels projets et aux particuliers qui les solliciteront à ce sujet.

CONCLUSION DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE COMMENTRY MONTMARAUPT NERIS COMMUNAUTE - MORATOIRE

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Sursoit à donner tout avis aux nouveaux projets d'implantation qui leur sont soumis ;
- Demande aux porteurs de projets de différer leur lancement tout en informant l'intercommunalité desdits projets, afin d'étudier leur pertinence et leur intégration dans le cadre du PLUI ;
- Fait part de cette position commune aux services de l'Etat en charge de l'instruction de tels projets et aux particuliers qui les solliciteront à ce sujet.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Claude RIBOULET

OBJET DE LA DELIBERATION N° 035/2021 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Suite à une insuffisance budgétaire du budget commune à l'article 165 pour un montant total de 383.42 € afin de pouvoir rendre la caution suite audépart du logement au 2 rue des Droits de l'Homme à Verneix. Au budget, aucun crédit n'avait été inscrit à cet article ; il faut donc prendre une décision modificative pour un virement de crédit du compte 615228 Autres bâtiments (-1000.00€) au compte 165 (+1000.00€).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, les élus du Conseil Municipal acceptent la décision modificative présentées.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	1 000,00
	1 000,00		1 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	1 000,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-1 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	1 000,00	Total Recettes	1 000,00

OBJET DE LA DELIBERATION N° 036/2021 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de l'attribution annuelle prévue au budget chaque année et décide d'informer de la proposition suivante :

NOM ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE
ADEM Montmarault	200 €
AS Verneix	300 €
Association des Parents d'élèves	300 €
Club de l'Amitié	300 €
SPA	780 €
Les Raccordés	300 €
Les Amis de Saint Laurent	300 €
Don du Sang	150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette attribution pour 2021.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 037/2021 : TRAVAUX ALLEE PRINCIPALE MAIRIE

Monsieur le Maire informe les élus de l'entretien de l'allée principale devant la mairie et d'un défaut d'inondation lors d'intempéries. A cet effet Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux, un béton désactivé, pour l'allée principale devant la mairie jusqu'à l'accès pour les personnes en situation de handicap sur le côté de la mairie. A deux voix défavorables, les élus du Conseil Municipal décident à la majorité, de réaliser ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les démarches à cette décision.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES



Prochaines réunions ou/à fixer :

- **Journée Propreté** : samedi 04/09/2021 à partir de 9h00.
- **Commission Communal des Impôts Directs** : lundi 06/09/2021 à 18h00.
- **Réunions des Associations** : lundi 13/09/2021 à 18h00.

Informations diverses :

- **Organisation travaux Cantine :**
 - o Mise en ligne ce jour le 09/07/21 de la publication d'appel à la concurrence. Le retour des offres est souhaité au vendredi 10/09/21 pour un commencement des travaux en novembre 2021.
 - o Pendant le temps des travaux, les enfants feront classe dans la salle polyvalente avec l'accès au WC et plus de sécurité. Les enfants mangeront au restaurant Le Verneix pour les midis.
- **Département** : mise en place de bornes wifi prévu la première quinzaine de juillet 2021, à Verneix l'emplacement sera sous l'abris de bus.
- **SIRP Bizeneuille Verneix** : une aide est demandée pour la rentrée de septembre 2021, Murielle travaillant sur la Commune de Bizeneuille pourra être prise en renfort pour quelques heures au sein du SIRP.
- **Transfert de Compétence Assainissement au Sivom pour janvier 2022** : projet qui avance.
- **Réunion Commission Assainissement du mercredi 07/07/21 avec le BDQE** : selon le BDQE la station de Savigny est à refaire également.
- **Un rappel sur les bons gestes à adopter pour l'assainissement collectif sera transmis à la Commune.**
- **Monsieur le Maire devra imposer à certaines maisons à se brancher correctement en assainissement.**
- **Fermeture de l'Auberge de la Croix de Fragne** : partie hôtellerie à compter du lundi 05/07/21 au soir suite à la Commission de Sécurité du lundi 05/07/21 à 14h30. De plus, un délai de 2 mois est demandé sous Arrêté Municipal afin de réaliser les travaux de mise en conformité dans la cuisine de restauration sinon la fermeture de la partie restauration sera demandée. La Commission de Sécurité est obligatoire tous les 5 ans pour l'Auberge de la Croix de Fragne ainsi que la salle polyvalente.
- **Les fossés à Savigny sont en mauvais état**, l'UTT s'est déplacé et s'est occupé que d'une petite surface pour les fossés.
- **La prochaine collecte du Don du Sang est prévue jeudi 30 septembre 2021 à Verneix.**